

**UNION INTERNATIONALE DE PENTATHLON MODERNE****Pentathlon moderne****A. ÉPREUVES (2)**

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Compétition individuelle	Compétition individuelle

B. QUOTA D'ATHLÈTES**1. Quota total pour le pentathlon moderne :**

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	33	1	2	36
Femmes	33	1	2	36
Total	66	2	4	72

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	2
Femmes	2
Total	4

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée à l'athlète de manière nominative. Les CNO ayant plus de deux (2) athlètes qualifiés peuvent décider des deux (2) athlètes qu'ils inscriront.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont admis à participer aux Jeux Olympiques.

**SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016****D. PRINCIPES DE QUALIFICATION****PLACES DE QUALIFICATION**

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

HOMMES / FEMMES

Nombre de places par sexe	Épreuve de qualification
1	Finale de la Coupe du monde 2015 de l'UIPM Une (1) place de qualification sera attribuée au vainqueur de la finale de la Coupe du monde de l'UIPM.
20	Championnats continentaux 20 places de qualification seront attribuées aux athlètes obtenant les classements suivants aux championnats continentaux qui se dérouleront entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2015 : <ul style="list-style-type: none">• Afrique – 1^{re} place• Asie – 5 premières places• Océanie – 1^{re} place• Amérique – 5 places, avec au maximum une (1) place par CNO, dans l'ordre suivant :<ul style="list-style-type: none">– 1^{re} place pour la zone NORCECA– 1^{re} place pour l'Amérique du Sud– 3 premières places pour le continent américain• Europe – 8 premières places. <p>Si un athlète qui obtient l'une de ces places s'est déjà qualifié via la finale de la Coupe du monde 2015 de l'UIPM, sa place sera réattribuée à l'athlète occupant le rang suivant au classement du championnat continental correspondant.</p>
3	Championnats du monde 2015 de l'UIPM Trois (3) places de qualification seront attribuées aux trois (3) athlètes les mieux classés aux championnats du monde 2015 de l'UIPM, à moins qu'ils ne soient déjà qualifiés via la finale de la Coupe du monde 2015 de l'UIPM ou les championnats continentaux, auquel cas, la ou les places de qualification iront à ou aux athlètes occupant les rangs suivants au classement des championnats du monde 2015 de l'UIPM.
3	Championnats du monde 2016 de l'UIPM Trois (3) places de qualification seront attribuées aux trois (3) athlètes les mieux classés aux championnats du monde 2016 de l'UIPM, à moins qu'ils ne soient déjà qualifiés, auquel cas la ou les places de qualification iront à ou aux athlètes occupant les rangs suivants au classement mondial du pentathlon au 1 ^{er} juin 2016.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

6	<p>Classement mondial de pentathlon au 1^{er} juin 2016</p> <p>Six (6) places de qualification seront attribuées via le classement mondial du pentathlon au 1^{er} juin 2016 aux six (6) athlètes les mieux placés qui ne sont pas déjà qualifiés via les compétitions susmentionnées.</p> <p>Si un ou plusieurs des six (6) premiers athlètes s'est déjà qualifié via les championnats continentaux, la finale de la Coupe du monde 2015 de l'UIPM, les championnats du monde 2015 de l'UIPM, ou les championnats du monde 2016 de l'UIPM, l'athlète occupant le 7^e rang, et les rangs suivants le cas échéant, au classement mondial de pentathlon au 1^{er} juin 2016 sera qualifié par le biais du classement mondial de pentathlon.</p>
---	--

PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte a l'assurance de recevoir une (1) place par sexe si ses athlètes ne sont pas déjà qualifiés.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Deux (2) places sur invitation de la commission tripartite sont mises à la disposition des CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio dans chacune des catégories (hommes / femmes).

Le 15 octobre 2015, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO auront jusqu'au 15 janvier 2016 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé *“Jeux de la XXXI^e Olympiade, Rio 2016 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution”*.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

À l'issue de chaque épreuve de qualification, l'UIPM publiera les résultats sur son site web. D'ici au 1^{er} juin 2016, l'UIPM informera les CNO concernés des places qui leur ont été allouées. Les CNO auront alors deux (2) semaines, à savoir jusqu'au 15 juin 2016, pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué au paragraphe **H. Période de qualification**.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée comme suit :

- si l'athlète s'est qualifié via les championnats continentaux, la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement du championnat continental correspondant;
- si l'athlète s'est qualifié via un autre moyen, la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement mondial du pentathlon au 1^{er} juin 2016.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI^E OLYMPIADE – RIO 2016

À partir du 19 juillet 2016 00h00, heure de Rio de Janeiro (GMT-4), le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Rio 2016 (Rio 2016) pourra autoriser le remplacement permanent d'un athlète par un autre athlète dans le même sport / discipline / épreuve. Le remplacement doit respecter les critères de maximum quota par CNO décrit dans la Section B et pourra uniquement être effectué en cas de problèmes médicaux empêchant la participation dudit athlète, ou au cas par cas dans des circonstances exceptionnelles.

Dans ce cas, si le CNO a qualifié plus de deux (2) athlètes décrit dans Section B., la priorité sera donnée à l'athlète de la même nationalité que l'athlète qui doit être remplacé et qui a atteint les critères de qualification selon la liste de l'UIPM au 1^{er} Juin 2016 à partir de laquelle les CNO doivent sélectionner leurs athlètes.

Dans le cas, ou il n'y a pas l'athlète de remplacement la place, ou si l'athlète s'est qualifié via un autre moyen, la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement mondial du pentathlon au 1^{er} juin 2016

Dans le cas, ou il n'y a pas l'athlète de remplacement, et si l'athlète qui doit être remplacé s'est qualifiés par les championnats continentaux, la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement du championnat continental correspondant

Les réallocations seront possibles jusqu'à la tenue de la réunion technique pour le sport qui aura lieu le 17 août 2016.

PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement mondial du pentathlon au 1^{er} juin 2016.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation, celle-ci sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement mondial du pentathlon au 1^{er} juin 2016.

**SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIÈ OLYMPIADE – RIO 2016****G. PERIODE DE QUALIFICATION**

Date	Échéance
1^{er} au 6 juin 2015	Championnats d'Asie – épreuve de qualification pour l'Asie (Pékin, CHN)
1^{er} au 6 juin 2015	Championnats d'Océanie – épreuve de qualification pour l'Océanie (Pékin, CHN)
12-14 juin 2015	Finale de la Coupe du monde 2015 (Minsk, BLR)
28 juin au 6 Juillet 2015	Championnats du monde 2015 de l'UIPM (Berlin, GER)
18-19 juillet 2015	Jeux Panaméricains – épreuve de qualification pour le continent américain (Toronto, CAN)
17-23 août 2015	Championnats d'Europe – épreuve de qualification pour l'Europe (Bath, GBR)
21-23 août 2015	Championnats d'Afrique – épreuve de qualification pour l'Afrique (Caire, EGY)
15 octobre 2015	Invitation à tous les CNO éligibles à soumettre leurs demandes de places d'invitation à la commission tripartite.
15 janvier 2016	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
17 au 23 mai 2016	Championnats du monde 2016 de l'UIPM (Moscou, RUS)
1^{er} juin 2016	Publication du classement mondial du pentathlon
1^{er} juin 2016	Date limite à laquelle l'UIPM informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
15 juin 2016	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UIPM qu'ils utiliseront les places allouées
30 juin 2016	Confirmation par l'UIPM de la réattribution des places sur quota inutilisées
En fonction de la fin de la période de qualification dans chaque sport	Confirmation écrite par la commission tripartite aux CNO de l'attribution des places sur invitation
18 juillet 2016	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio